



Macon, mercredi 4 septembre 2019

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2019/04686

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Défaut de signalisation ou balisage**balise rouge couchée au PK34+150****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 04/09/2019 à 11:30

o Saône

au pk 34,150 - Rive droite

Commentaire :

l'avis n° FR/2019/01738 signalait un défaut de balisage (balise rouge couchée en rive droite) au PK34+150.

Un avis à batellerie n° FR/2019/04617 clôturait cet avis, après remplacement du pieu couché par une bouée.

Toutefois, dans la mesure où l'écho radar d'une bouée est plus faible qu'un pieu et sachant qu'une bouée peut facilement être déplacée par des embâcles, il est demandé aux navigants de rester vigilant au passage de cette zone, jusqu'au remplacement de ce pieu.

Service(s) à contacter :

Subdivision de Mâcon, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91 - Fax : 03 85 39 91 99

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Technicien supérieur en chef du DD

Signé

Sylvain CIERNIAK